

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Au plan de l'organisation des pouvoirs, il s'agit d'un État unitaire. Le système politique est présidentiel. Le président gouverne sans nécessairement avoir l'appui de la majorité législative. Le système électoral est de type proportionnel. Le droit de vote pour les femmes a été reconnu en 1962.

Depuis octobre 1988, la République algérienne démocratique et populaire est une démocratie représentative constitutionnelle qui repose sur un régime présidentiel multipartiste supporté par la Constitution de 1996, révisée en 2016 et en 2020. Les prérogatives de l'état sont ainsi réparties entre le gouvernement, nommé par le président, et le Parlement, élu au suffrage universel, et cela périodiquement tous les 5 ans, renouvelable une fois.

Le président de la République, directement élu au suffrage universel, est Chef d'État, Chef suprême des Forces Armées et responsable de la défense nationale. La durée de son mandat est de 5 ans, renouvelable une fois. Le président de la République préside les réunions du Conseil des ministres. Il préside également le Haut Conseil de Sécurité (HCS).

Le Conseil du gouvernement est présidé par un Premier Ministre ou par un chef de gouvernement, désigné par le président de la République.

Le Secrétariat général du gouvernement est essentiellement un organe permanent de coordination de l'activité juridique gouvernementale. Agissant sous le timbre de la présidence de la République, il veille au respect des procédures relatives à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires en ce qui concerne les aspects de techniques de rédaction juridique, de terminologie, de respect des normes et des procédures de consultation interministérielle.

A l'instar de tous les pays démocratiques, l'Algérie s'est dotée d'un parlement bicaméral depuis l'entrée en vigueur de la Constitution de 1996. Le parlement est composé d'une Assemblée Populaire Nationale (APN) (dont la première élection législative a eu lieu le 20 septembre 1962, soit quelques mois à peine après l'indépendance) et d'un Conseil de la Nation.

L'Assemblée Populaire Nationale (APN) se compose de 407 membres qui sont directement élus dans 59 circonscriptions électorales correspondant aux 58 (districts administratifs) du pays plus une circonscription représentant la « Communauté algérienne à l'étranger ». Les sièges de l'APN sont distribués par rapport à la population.

Le Conseil de la Nation est la deuxième Chambre du Parlement algérien. Institué pour la première fois par la Constitution du 28 novembre 1996, le Conseil de la Nation comprend 176 membres, dont les 2/3 sont élus au suffrage universel indirect, parmi et par les élus des assemblées locales (Assemblées Populaires Communales (APC) et de Wilaya (APW)) au sein de chaque Wilaya, le tiers restant étant désigné par le président de la République.

Le Conseil de la Nation exerce le pouvoir législatif avec l'Assemblée Populaire Nationale. À ce titre, il vote les lois à la majorité des 3/4 de ses membres.

HISTORIQUE DE L'AVENEMENT DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE

- **Période de 1962 à 1978 :**

A l'indépendance, en 1962, Ferhat Abbas devient le président provisoire et préside l'Algérie du 25 septembre 1962 au 15 septembre 1963, date à laquelle, Ahmed Ben Bella devient, avec le soutien du Front de libération nationale (FLN), le premier président de la République algérienne.

En 1963, le Front de Libération Nationale (FLN) est reconnu parti unique par la Constitution de la République algérienne. Le 19 juin 1965, Houari Boumediene, alors ministre de la Défense et Vice-président du Conseil de la révolution devient le président du Conseil de la révolution. Il règne jusqu'en 1978, date à laquelle il décède.

Sur le plan institutionnel, une Charte et une Constitution sont adoptées. La charte de 1976 abandonne l'allusion à la « révolution socialiste », et place l'Algérie davantage dans le camp des non-alignés.

Boumediene lance aussi le slogan « Méditerranée, lac de paix », et réussit à convaincre le président Bourguiba de s'associer à cette initiative qui vise à créer un dialogue entre les pays du Maghreb et ceux de l'Europe.

Après le décès de Boumediene le 27 décembre 1978, Rabah Bitat, alors président de la première Assemblée Populaire Nationale a été chargé d'assurer l'intérim de l'État.

- **Période de 1978 à 1992 :**

Chadli Bendjedid est choisi par le comité central du FLN comme candidat unique au scrutin présidentiel et assure à compter du 9 février 1979, la présidence de l'État algérien. En 1987, a lieu la libéralisation de l'économie.

Sur le plan international, Chadli Bendjedid ouvre les portes au dialogue avec les autres chefs d'États du Maghreb et avec le président Français. Avec son ministre des Affaires étrangères Mohamed Seddik Ben Yahia, il adoucit les relations avec les États-Unis, et voyage même à Washington où il rencontre le président Reagan. En 1983, c'est aussi le premier chef d'État algérien qui visite la France à l'invitation de son homologue François Mitterrand.

En 1986, la chute du dollar et des prix du pétrole entraînent une forte baisse des revenus issus de l'exportation des hydrocarbures. L'Algérie s'engage dans la libéralisation de l'économie du pays, en restreignant l'activité des monopoles à l'importation, en procédant à une importante dévaluation du dinar algérien. Le monopole de l'État sur le commerce est abrogé en février 1991.

C'est sous l'ère de Chadli Bendjedid que plusieurs mouvements de protestation populaires voient le jour. Suite aux événements du 5 Octobre 1988, l'Algérie lance un processus de démocratisation. Une nouvelle constitution approuvée par référendum en février 1989 marque ainsi la rupture avec le parti unique, en l'occurrence le FLN, qui détenait à l'époque la totalité des sièges du gouvernement et des autres institutions. Des élections multipartites et régime de liberté de presse sont alors instaurés : plusieurs partis et journaux privés voient ainsi le jour. Des élections législatives suivront en 1991.

Après d'importantes perturbations de l'ordre public, le président Chadli Bendjedid annonce sa démission et le processus électoral est interrompu le 11 janvier 1992. Le 14 janvier 1992 un Haut Comité d'Etat (HCE) est mis en place.

- **Période de janvier 1992 à janvier 1994 :**

Mohamed Boudiaf, un des chefs historiques de la guerre d'Algérie et fondateur du FLN, après 28 ans d'exil, prend la tête du HCE le 16 janvier 1992. Six mois après son accession au pouvoir, il est assassiné à Annaba le 29 juin 1992.

Ali Kafi est alors désigné pour assurer la présidence de l'État durant la période allant du 2 juillet 1992 jusqu'au 30 janvier 1994.

- **Période de janvier 1994 à avril 1999 :**

Liamine Zeroual succède le 30 janvier 1994 à Ali Kafi. Dans le but de restaurer la légitimité des institutions de l'État, il organise la première élection présidentielle à scrutin pluraliste. Il remporte cette élection le 16 novembre 1995. Une nouvelle constitution est alors approuvée par référendum le 28 novembre 1996. Il dirigera l'Algérie de novembre 1995 jusqu'à avril 1999. Vers la fin de l'année 1998, le président Liamine Zeroual annonce sa décision de démissionner un an avant le terme de son mandat.

- **Période d'avril 1999 à avril 2019 :**

Abdelaziz Bouteflika accède au pouvoir pour un premier mandat en avril 1999. Il est réélu en 2004 pour un second mandat. En 2009, il est réélu une troisième fois, suite à l'amendement qu'il a apporté en 2008 à la Constitution. Il fera un quatrième mandat.

Bouteflika a fait voter la loi dite de la « Concorde civile » pour le retour de la paix. Le 29 septembre 2005, la charte pour la paix et la réconciliation nationale est adoptée par référendum.

- **Période d'avril 2019 à ce jour :**

Le 22 février 2019, une série de manifestations (appelées « Hirak ») ont lieu pour protester dans un premier temps contre la candidature d'Abdelaziz Bouteflika à un cinquième mandat présidentiel, puis contre sa proposition de rester au pouvoir à l'issue de son quatrième mandat sous prétexte de vouloir assurer une transition et engager des réformes. Par la suite, les protestataires réclament la mise en place d'une deuxième république, et le départ des dignitaires du régime.

Le 22 avril 2019, le président Bouteflika démissionne. La présidence de l'Etat a été assuré par Abdelkader Bensalah, président du Sénat, jusqu'au mois de décembre 2019. Lors du scrutin du 12 décembre 2019, Abdelmadjid Tebboune est élu président de la République.

Source :

Ministère des Affaires étrangères (MAE)